
Fiches thématiques

Salaires,
niveaux de vie

4.1 Salaires du secteur privé et semi-public

En 2008, dans les entreprises du **secteur privé et semi-public**, le **salairé annuel moyen** pour un travail à temps complet est de 24 810 euros nets de tous prélèvements à la source, soit un salaire mensuel moyen de 2 070 euros (*figure 1*). Malgré le fort ralentissement de l'activité économique amorcé début 2008, le salaire net moyen affiche une hausse de 3,4 % en euros courants par rapport à 2007. Cette hausse intervient cependant dans un contexte de forte inflation : déduction faite de l'inflation, la progression des salaires nets moyens est ramenée à 0,6 % en euros constants.

En 2008, le salaire annuel net moyen d'une personne à temps complet varie de 22 080 euros dans la construction à 26 120 euros dans les services (*figure 2*). Tous secteurs d'activité confondus, le salaire net moyen des ouvriers augmente de 1,3 % en euros constants. Ceci s'explique largement par les nombreuses pertes d'emploi des ouvriers les moins qualifiés suite au retournement conjoncturel, ce qui provoque mécaniquement la hausse du salaire moyen ouvrier. Le salaire net des employés est stable ; celui des professions intermédiaires baisse de 0,3 %. Après trois années favorables, les rémunérations des cadres diminuent de 0,8 % : leur évolution, plus cyclique, trouve largement son origine dans la part variable du salaire plus élevée que la moyenne. Un cadre gagne en moyenne respectivement 2,7 et 2,8 fois plus qu'un ouvrier ou un

employé, rapport relativement stable depuis plusieurs années.

Le **Smic** horaire brut a été revalorisé à deux reprises en 2008 : une 1^{ère} fois, de manière anticipée, le 1^{er} mai pour compenser la forte hausse des prix constatée ; une 2^{nde} fois, de manière plus traditionnelle, le 1^{er} juillet. Soit une hausse totale de 3,2 % en un an, contre + 2,1 % les douze mois précédents.

En 2008, le **rapport interdécile** reste stable, à 2,9 (*figure 3*) : les salaires des cadres (3,1), sont davantage dispersés que ceux des professions intermédiaires (2,2), des employés (1,9) et des ouvriers (1,9). Le salaire annuel net médian, qui partage les salariés à temps complet en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 19 840 euros (1 650 euros par mois). Il reste de 20 % inférieur au salaire net moyen mais augmente légèrement plus vite (+ 0,9 % en euros constants). 10 % des salariés à temps complet ont gagné moins de 13 480 euros en 2008 (1 120 euros mensuels), tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % gagnent plus de 39 150 euros (3 260 euros mensuels).

En 2008, dans le secteur privé et semi-public, les salaires des hommes ont progressé en moyenne un peu plus fortement que ceux des femmes. L'écart salarial moyen entre les hommes et les femmes s'accroît légèrement : une salariée à temps complet gagne en moyenne 19,2 % de moins que son homologue masculin. Il s'accroît également au sein de toutes les différentes catégories socioprofessionnelles sauf pour les cadres. ■

Définitions

Secteur privé et semi-public : le champ couvert ici comprend les salariés à temps complet, hormis les personnels des services domestiques, les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés agricoles, ainsi que les apprentis, stagiaires et titulaires d'emplois aidés.

Salairé annuel moyen : moyenne des salaires annualisés pondérée par les durées d'emploi. Ainsi, un salarié ayant travaillé à temps complet six mois dans l'année et perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée 20 000 euros par an.

Smic (salaire minimum de croissance) : salaire horaire minimum légal en France et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Smic est désormais revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année (au 1^{er} juillet jusqu'en 2009), en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice hors tabac pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé »), à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Le Smic est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de cet indice des prix. Les pouvoirs publics peuvent par ailleurs décider de revalorisations supplémentaires.

Rapport interdécile : rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans les entreprises en 2008 », *Insee Première* n° 1300, juin 2010.
- « Les salaires en France », *Insee Références web*, édition 2010.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Salaires et niveaux de vie »), fiches 4.2 et 6.4.

Salaires du secteur privé et semi-public 4.1

1. Salaire annuel moyen net de prélèvements selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	1998	2007	2008	En moyenne par an entre 1998 et 2008	2007-2008
Ensemble	19 570	24 000	24 810	0,8	0,6
Cadres ¹	37 340	48 000	48 970	1,1	-0,8
Professions intermédiaires	20 650	24 220	24 820	0,3	-0,3
Employés	14 650	16 720	17 180	0,0	0,0
Ouvriers	14 470	17 550	18 270	0,8	1,3
Hommes	21 010	25 720	26 630	0,8	0,7
Cadres ¹	39 750	51 350	52 460	1,2	-0,6
Professions intermédiaires	21 740	25 500	26 160	0,3	-0,2
Employés	15 740	17 370	17 890	-0,3	0,2
Ouvriers	14 890	17 990	18 730	0,7	1,3
Femmes	16 770	20 830	21 520	0,9	0,5
Cadres ¹	29 820	39 240	40 170	1,4	-0,4
Professions intermédiaires	18 810	22 360	22 900	0,4	-0,4
Employées	14 150	16 410	16 870	0,2	0,0
Ouvrières	12 100	14 890	15 450	0,9	1,0

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

2. Salaire annuel moyen net de prélèvements selon le secteur

	Structure des effectifs (en %)		Niveau en euros courants		Évolution 2007-2008 en euros constants (en %)
	2007	2008	2007	2008	
Ensemble	100,0	100,0	24 000	24 810	0,7
Industrie	25,1	24,8	24 660	25 620	1,0
Construction	9,3	9,6	21 290	22 080	0,7
Transports	5,6	5,8	22 970	23 950	1,2
Commerce	17,7	18,1	21 970	22 560	-0,2
Services	42,3	41,7	25 280	26 120	1,1

Champ : France, salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

3. Distribution des salaires nets annuels par catégorie socioprofessionnelle en 2008

en euros

	Ensemble	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 ^{er} décile (D1)	13 480	25 040	16 020	12 410	12 800
2 ^e décile (D2)	15 130	28 880	18 160	13 630	14 320
3 ^e décile (D3)	16 570	32 160	19 920	14 530	15 430
4 ^e décile (D4)	18 090	35 500	21 560	15 350	16 460
5^e décile (médiane)	19 840	39 150	23 230	16 220	17 510
6 ^e décile (D6)	22 000	43 600	24 960	17 250	18 660
7 ^e décile (D7)	24 890	49 610	27 050	18 520	20 020
8 ^e décile (D8)	29 540	58 900	29 900	20 240	21 770
9 ^e décile (D9)	39 150	77 110	34 710	23 130	24 610
Rapport interdécile (D9/D1)	2,9	3,1	2,2	1,9	1,9

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % de salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 13 480 euros par an.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

4.2 Salaires de la fonction publique

En 2008, le **salaire annuel net moyen** pour un poste à temps complet est de 28 460 euros dans la fonction publique d'État en métropole (FPE), de 20 920 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et de 26 230 euros dans le secteur hospitalier public (SHP, *figure 1*). Les écarts salariaux entre les trois fonctions publiques s'expliquent en grande partie par des répartitions très différentes en termes de catégories socioprofessionnelles. Ainsi, dans la fonction publique d'État, 63 % des salariés sont cadres, alors que ce n'est le cas que de 10 % d'entre eux dans le secteur hospitalier public et de 8 % dans la fonction publique territoriale. À l'inverse, environ les trois quarts des salariés de la FPT et la moitié de ceux du SHP sont employés ou ouvriers.

À catégorie socioprofessionnelle équivalente, les salaires annuels nets moyens sont plus élevés dans le secteur hospitalier public, en particulier pour les cadres. Chez les employés ou les ouvriers, c'est dans la fonction publique territoriale que le salaire annuel net moyen est le plus faible. Les écarts de salaires moyens par catégorie socioprofessionnelle entre les trois fonctions publiques sont néanmoins délicats à expliquer : chaque catégorie socioprofessionnelle rassemble, en effet, des professions très disparates, dont certaines sont propres à l'une des fonctions publiques et ne se retrouvent pas dans les

deux autres (par exemple, les professeurs appartiennent à la fonction publique d'État et les médecins essentiellement au secteur hospitalier public).

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle et la fonction publique considérées, le salaire annuel net moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. Les écarts sont sensiblement plus importants pour les cadres que pour les autres catégories socioprofessionnelles. Dans le secteur hospitalier public, l'écart salarial entre hommes et femmes atteint 29 %, soit un niveau supérieur à celui observé dans le secteur privé et semi-public (*figure 2*). Pour les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers, cet écart est très faible, tandis qu'il est très important pour les cadres. Or 22 % des hommes sont cadres dans le SHP contre seulement 6 % de femmes, ce qui explique la forte différence de salaires dans l'ensemble du SHP. Dans les fonctions publiques d'État et territoriale les écarts entre les hommes et les femmes sont un peu moins marqués. La dispersion des salaires, mesurée ici par le **rapport interdécile**, est légèrement plus importante dans le secteur hospitalier public (2,3), que dans la fonction publique d'État (2,2) ou la fonction publique territoriale (2,0, *figure 3*). Elle est, par ailleurs, plus faible dans chacune des fonctions publiques que dans le secteur privé, où le rapport interdécile atteint 2,9 en 2008. ■

Définitions

Salaire annuel net moyen : dans la fonction publique d'État (FPE), le salaire net s'obtient en divisant la masse salariale nette par le nombre de salariés converti en « années-travail à temps plein » au prorata de leur présence. Ainsi, un salarié ayant travaillé durant six mois à temps complet et perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 euros par an. Dans la fonction publique territoriale (FPT) et le secteur hospitalier public (SHP), le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la déclaration annuelle de données sociales (DADS), sur le champ plus restreint des salariés à temps complet (hors stagiaires, apprentis et emplois aidés et hors internes pour le SHP). Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Pour la FPT et le SHP, un emploi salarié correspond à un salarié dans un établissement : les salariés ayant changé d'établissement au cours de l'année sont donc comptés plusieurs fois. Il en va de même pour un salarié exerçant dans plusieurs établissements distincts.

Rapport interdécile : voir *fiche 4.1*.

Pour en savoir plus

- « Les salaires des agents de l'État en 2008 », *Insee Première*, à paraître.
- « Les salaires en France », *Insee Références web*, février 2010.

Salaires de la fonction publique 4.2

1. Salaire annuel net moyen par catégorie socioprofessionnelle dans la fonction publique en 2008

	Fonction publique d'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)	Secteur hospitalier public (SHP)
	Ensemble	dont : salariés à temps complet		
Salaire annuel net moyen (en euros)				
Cadres	31 050	31 480	37 400	56 940
Professions intermédiaires	24 490	24 910	24 190	26 860
Employés et ouvriers	20 220	20 190	18 510	19 830
Ensemble	27 940	28 460	20 920	26 230
Répartition des effectifs (en %)				
Cadres	63		8	10
Professions intermédiaires	20		16	37
Employés et ouvriers	17		76	53
Ensemble	100		100	100
Part des femmes (en %)				
	59		53	74

Champ : France métropolitaine, agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État (FPE) ; France, salariés à temps complet des collectivités territoriales (FPT) ; France, salariés à temps complet (hors stagiaires, internes, apprentis et emplois aidés) des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Sources : Insee, fichier de paie des agents de l'État 2008 (FPE), déclarations annuelles de données sociales 2008 (FPT et SHP).

2. Salaire annuel net moyen par catégorie socioprofessionnelle et par sexe dans la fonction publique en 2008

	Fonction publique d'État (FPE)			Fonction publique territoriale (FPT)			Secteur hospitalier public (SHP)		
	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)
Salaire annuel net moyen (en euros)									
Cadres	35 150	28 510	23	40 760	33 790	21	63 090	49 270	28
Professions intermédiaires	25 670	23 270	10	25 160	23 580	7	27 550	26 680	3
Employés et ouvriers	20 940	19 770	6	19 710	17 400	13	19 980	19 780	1
Ensemble	30 580	26 120	17	22 280	19 710	13	31 410	24 390	29
Répartition des effectifs (en %)									
Cadres	60	66		9	7		22	6	
Professions intermédiaires	25	16		13	18		28	40	
Employés et ouvriers	16	17		78	74		50	54	
Ensemble	100	100		100	100		100	100	

Champ : France métropolitaine, agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État (FPE) ; France, salariés à temps complet des collectivités territoriales (FPT) ; France, salariés à temps complet (hors stagiaires, internes, apprentis et emplois aidés) des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Sources : Insee, fichier de paie des agents de l'État 2008 (FPE), déclarations annuelles de données sociales 2008 (FPT et SHP).

3. Indicateurs de dispersion des salaires annuels nets dans la fonction publique en 2008

	Fonction publique d'état (FPE)	Fonction publique territoriale (FPT)	Secteur hospitalier public (SHP)
1 ^{er} décile (D1)	18 090	14 690	16 120
5 ^e décile (médiane D5)	25 650	18 820	22 070
9 ^e décile (D9)	39 980	29 550	37 740
D9 / D1 (rapport interdécile)	2,2	2,0	2,3
D9 / D5	1,6	1,6	1,7

Champ : France métropolitaine, agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État (FPE) ; France, salariés à temps complet des collectivités territoriales (FPT) ; France, salariés à temps complet (hors stagiaires, internes, apprentis et emplois aidés) des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Sources : Insee, fichier de paie des agents de l'État 2008 (FPE), déclarations annuelles de données sociales 2008 (FPT et SHP).

4.3 Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages

Après avoir nettement ralenti en 2008, le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages** (RDB) accélère en 2009 : + 1,6 % après + 0,4 % (figure 1). Cette évolution, *a priori* paradoxale en temps de crise, s'explique beaucoup par les mouvements d'inflation de 2008 et 2009, tandis que le revenu disponible, lui, pâtit de la récession. En effet, après avoir très fortement augmenté en 2008, le prix de la dépense de consommation des ménages recule en 2009 de manière inédite depuis 50 ans, en lien avec les fortes évolutions des prix des produits pétroliers et, dans une moindre mesure, des prix des produits alimentaires sur la même période.

Le revenu disponible des ménages ralentit de nouveau avec l'aggravation de la récession : + 1,0 % en 2009 après + 3,2 % en 2008 et + 5,2 % en 2007 (figure 2). Le retournement du marché du travail pèse sur l'évolution de la rémunération des salariés : d'une part l'emploi recule, d'autre part le salaire net moyen par tête ralentit. La crise économique entraîne par ailleurs à la baisse le revenu des entrepreneurs individuels (- 3,9 %) et les revenus du patrimoine (- 1,5 %), constitués des loyers réels et des **loyers imputés** perçus par les propriétaires, ainsi que des revenus financiers. Notamment, le solde net des intérêts reçus par les ménages se détériore fortement : la baisse des taux de marché se répercute davantage sur la rémunération des dépôts des ménages que sur les intérêts qu'ils

versent sur leurs crédits, immobiliers notamment. Les impôts sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages reculent nettement (- 4,4 %), suite à la baisse des plus-values mobilières de 2008, ainsi qu'à diverses mesures d'exonérations fiscales (plan de relance, loi TEPA, etc.). Au contraire, les prestations sociales accélèrent avec la montée du chômage et les mesures du plan de relance.

Les **dépenses « pré-engagées »** sont celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Depuis 50 ans, leur part dans les dépenses de consommation des ménages a doublé. Celle-ci diminue un peu en 2009, principalement en raison de la baisse des prix des services d'intermédiation financière en lien avec la baisse des taux d'intérêt. Le pouvoir d'achat du **revenu « arbitral » des ménages** progresse donc légèrement plus vite que le pouvoir d'achat du revenu disponible (+ 1,7 %).

Le pouvoir d'achat est une grandeur macroéconomique. Pour approcher une mesure plus individuelle, il faut tenir compte du nombre et de la composition des ménages en rapportant l'évolution du pouvoir d'achat à celle des **unités de consommation (UC)**. La hausse du pouvoir d'achat par UC et celle du pouvoir d'achat du revenu « arbitral » par UC sont plus faibles que celle du pouvoir d'achat global (respectivement + 0,8 % et + 0,9 % contre + 1,6 %). ■

Définitions

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : revenu tiré de l'activité économique et de la propriété (salaires, revenus d'indépendants, loyers, etc.), augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versées. Le **pouvoir d'achat du RDB** mesure le RDB corrigé du prix des dépenses de consommation des ménages.

Loyers imputés : qu'il soit propriétaire, occupant ou locataire, un ménage consomme un service de logement ; de même que le loyer payé par un locataire vient abonder le revenu de son propriétaire, on rehausse en comptabilité nationale le revenu des ménages propriétaires occupant leur logement en leur imputant un loyer qu'ils se versent à eux-mêmes.

Dépenses « pré-engagées » : voir fiche 4.6.

Revenu « arbitral » des ménages : différence entre leur revenu disponible brut et les dépenses de consommation « pré-engagées ».

Unités de consommation : voir fiche 4.4.

Pour en savoir plus

- « L'économie française - Comptes et dossiers », *Insee Références*, juin 2010.
- Les comptes de la Nation en 2009 - Une récession sans précédent depuis l'après guerre », *Insee Première* n° 1294, mai 2010.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Premier bilan 2009-2010 »), fiche 1.1.

Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages 4.3

1. Revenu disponible, revenu arbitral des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat par unité de consommation

	2005	2006	2007	2008	2009
Revenu disponible brut (a) (en milliards d'euros courants)	1 126,2	1 179,5	1 240,5	1 280,6	1 293,8
Dépense de consommation « pré-engagée » (b)	310,2	329,2	348,0	366,1	364,7
Revenu « arbitral » (c) = (a) - (b)	816,0	850,3	892,5	914,5	929,1
Évolutions (en %)					
Du revenu disponible brut	3,4	4,7	5,2	3,2	1,0
Du revenu « arbitral »	2,5	4,2	5,0	2,5	1,6
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages	1,8	2,1	2,0	2,9	-0,6
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que « pré-engagée »	1,1	1,3	1,1	2,8	-0,1
Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages¹	1,6	2,6	3,1	0,4	1,6
Du pouvoir d'achat « arbitral » des ménages ²	1,3	2,9	3,8	-0,4	1,7
Du nombre d'unités de consommation	0,8	0,7	0,6	0,8	0,8
Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation	0,8	1,9	2,4	-0,4	0,8
Du pouvoir d'achat « arbitral » par unité de consommation	0,5	2,2	3,2	-1,1	0,9

1. L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation autres que « pré-engagées » des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2000.

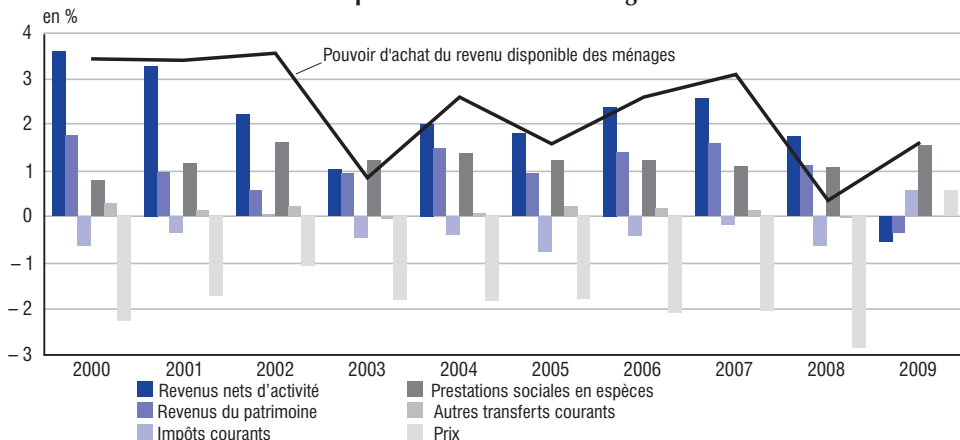
2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	En 2009		Évolution en valeur	
	Montant (en Mds d'euros)	Part dans le revenu disponible brut (en %)	2008 (en %)	2009 (en %)
Rémunération des salariés (1) <i>dont : salaires et traitements bruts</i>	1 014,4 747,3	78,4 57,8	3,1 3,1	0,1 0,0
Revenus des entrepreneurs individuels (2)	119,1	9,2	1,5	-3,9
Revenu du patrimoine (3)	297,7	23,0	4,8	-1,5
Revenu primaire (4) = (1) + (2) + (3)	1 431,2	110,6	3,4	-0,6
Impôts sur le revenu et le patrimoine (5)	160,1	12,4	5,0	-4,4
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées (6)	128,2	9,9	2,4	1,6
Cotisations sociales employeurs versées (7)	267,0	20,6	3,3	0,4
Prestations sociales reçues en espèces (8)	398,0	30,8	3,5	5,3
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) (9)	20,0	1,5	-0,9	-11,4
Revenu disponible brut (RDB) (10) = (4) - (5) - (6) - (7) + (8) + (9)	1 293,8	100,0	3,2	1,0

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2000.

3. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages



Champ : France.

Lecture : en 2009, les revenus nets d'activité contribuent pour -0,5 point à la croissance de 1,6 % du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2000.

4.4 Niveau de vie et pauvreté

En 2008, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le **niveau de vie** médian des personnes vivant dans un ménage métropolitain s'élève à 18 990 euros par an, soit 1 580 euros par mois (*figure 1*). Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 520 euros (premier décile). Les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 35 550 euros (dernier décile), 3,4 fois supérieur à celui du premier décile.

Le niveau de vie moyen des **actifs au sens du BIT** (actifs occupés et chômeurs) s'élève à 23 460 euros. Il est supérieur de 9 % à celui des inactifs. Toutefois, parmi les actifs, le niveau de vie moyen des chômeurs est beaucoup plus faible : inférieur de 35 % à celui des actifs occupés et de 27 % à celui des inactifs. Parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie moyen le plus élevé avec 22 520 euros. Les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs, parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage tout en augmentant le nombre d'unités de consommation de celui-ci. Les autres inactifs (femmes au foyer, personnes dans l'incapacité de travailler...) ont parmi les inactifs le niveau de vie le plus

faible : 18 590 euros, soit 17 % de moins que les retraités et 13 % de moins que les étudiants. Mais ils bénéficient d'un niveau de vie moyen supérieur de 18 % à celui des chômeurs. Les niveaux de vie des inactifs sont toutefois particulièrement hétérogènes.

En 2008, 7,8 millions de personnes sont pauvres si l'on retient un seuil de pauvreté correspondant à 60 % du niveau de vie médian (*figure 2*) : le **taux de pauvreté monétaire** est de 13 %. Depuis 2005, il oscille entre 13 % et 13,4 %, ce qui correspond à une stabilité sur la période, compte tenu de l'incertitude qui pèse sur la mesure du taux de pauvreté par une enquête par sondage (de l'ordre de +/- 0,5 point). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 773 euros mensuels, soit 81,5 % du seuil de pauvreté.

Près d'un tiers des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus importante que dans l'ensemble de la population (*figure 3*). Parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 19,7 % sont confrontées à la pauvreté. Les types de ménage les moins touchés par la pauvreté sont les couples sans enfant : 6,7 % d'entre eux sont pauvres. ■

Définitions

Niveau de vie : il est égal au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Ainsi, pour un couple avec deux enfants de 15 et 7 ans, le nombre d'UC sera : $(1 \times 1) + (2 \times 0,5) + (1 \times 10,3)$ soit 2,3.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés au fisc, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale mais son champ est un peu moins étendu.

Population active, emploi, chômage au sens du BIT : voir *fiches 3.2, 3.3, 3.4*.

Taux de pauvreté monétaire : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la médiane.

Pour en savoir plus

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2010, *Insee Références*, avril 2010.
- « Les niveaux de vie en 2008 », *Insee première* n° 1311, septembre 2010.
- Voir aussi : vue d'ensemble, chapitre « Salaires et niveaux de vie ».

1. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité en 2008

	niveaux de vie en euros						
	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D5/D1	D9/D5
Actifs de 18 ans ou plus	11 570	20 450	36 920	23 460	3,19	1,77	1,81
Actifs occupés	12 430	20 950	37 650	24 110	3,03	1,69	1,80
Chômeurs	6 880	13 550	25 410	15 720	3,69	1,97	1,88
Inactifs de 18 ans ou plus	10 240	17 780	35 360	21 530	3,45	1,74	1,99
Étudiants	9 440	18 050	34 830	21 470	3,69	1,91	1,93
Retraités	11 410	18 770	36 470	22 520	3,20	1,65	1,94
Autres inactifs	7 920	14 720	30 550	18 590	3,86	1,86	2,08
Enfants de moins de 18 ans	9 690	17 640	31 960	20 160	3,30	1,82	1,81
Ensemble	10 520	18 990	35 550	22 110	3,38	1,81	1,87

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur et D5 la médiane. Les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9, D5 partage la population en deux parts égales.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Indicateurs de pauvreté de 2005 à 2008

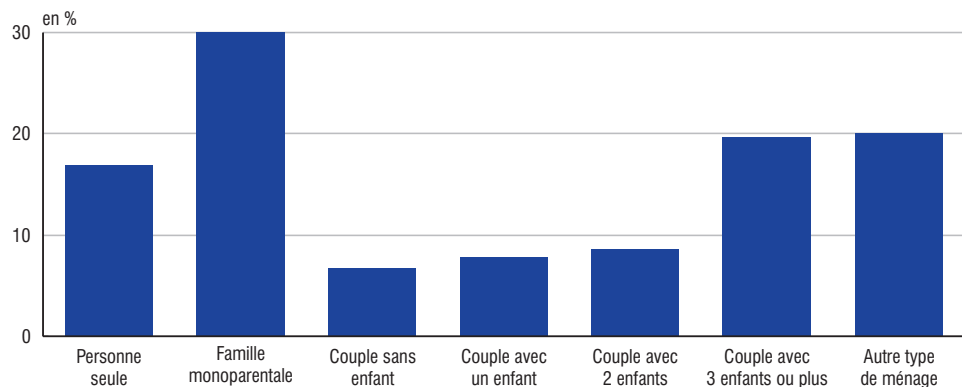
Seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian	2005	2006	2007	2008
Taux de pauvreté (en %)	13,1	13,1	13,4	13,0
Seuil de pauvreté (en euros 2008, par mois)	901	914	934	949
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2008, par mois)	731	749	764	773
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 766	7 828	8 035	7 836
Intensité de la pauvreté (en %)	18,8	18,0	18,2	18,5

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2008, 7,8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté de 949 euros par mois, soit 13,0 % de la population (taux de pauvreté). Parmi elles, la moitié à un niveau de vie inférieur à 773 euros par mois, soit un écart de 18,5 % au seuil de pauvreté : c'est l'intensité de la pauvreté.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

3. Taux de pauvreté par type de ménage en 2008 (seuil à 60 % de la médiane)



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

4.5 Protection sociale

En 2009, les dépenses de l'ensemble des régimes de **protection sociale** s'élèvent à 624,5 milliards d'euros, dont 597,6 milliards d'euros consacrés aux prestations de protection sociale (*figure 1*). Ces dernières représentent 31,3 % du PIB, et progressent de 4,7 % en valeur par rapport à 2008 : elles accélèrent un peu par rapport au rythme des quatre années précédentes (+ 4,0 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2008). Cette accélération est encore plus nette si l'on analyse cette dépense au regard de l'inflation, particulièrement faible en 2009.

Dans un contexte de crise économique, cette accélération s'explique très largement par le retour à la hausse des dépenses de prestations du risque emploi-chômage (+ 10,8 %) : les montants versés au titre de l'Aide au retour à l'emploi (ARE) et de l'Allocation spécifique de reclassement (ASR) progressent respectivement de 21,3 % et de 150,2 % en 2009. Les prestations liées au risque pauvreté-exclusion sociale connaissent également une croissance particulièrement vive cette année (+ 22,7 %) avec la généralisation du revenu de solidarité active (RSA) à l'ensemble du territoire métropolitain (*figure 2*). Environ la moitié de cette hausse peut être mise sur le compte de la dégradation de la situation du marché du travail qui tire à la hausse le nombre d'allocataires.

Les autres risques, et notamment les risques vieillesse-survie et santé qui représentent à eux seuls plus des quatre cinquièmes des prestations sociales, dépendent moins de la conjoncture économique. Les prestations du risque maladie connaissent une hausse plus vive (+ 4,3 %) que les trois années précédentes : la mise en place de franchises, forfaits et déremboursements avaient fait peser une large partie de la croissance de la consommation de soins de santé sur les ménages, en lieu et place de l'assurance maladie. À l'inverse, le

montant des prestations liées au risque vieillesse-survie ne progresse que de 4,0 % en 2009, soit la plus faible progression depuis le début de la décennie. Ce ralentissement résulte du durcissement, au 1^{er} janvier 2009, des conditions de départ à la retraite anticipée pour carrière longue, qui a fait nettement baisser le nombre de départs en retraite (685 000 en 2009 après 767 000 pour le régime général). Il ne remet pas en cause la hausse tendancielle des dépenses de vieillesse-survie, liée au départ à la retraite des générations du *baby-boom* et à l'accroissement des montants moyens des pensions versées.

Après plusieurs années durant lesquelles le solde des comptes de la protection sociale s'était amélioré, l'année 2009 connaît une brusque dégradation. En plus de la légère accélération des dépenses, les ressources ralentissent fortement (+ 0,7 % contre + 4,5 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2008, *figure 3*). Conséquence de la crise économique, les cotisations sociales effectives ne progressent que de 0,5 % en raison de la baisse de la masse salariale et de l'activité sur lesquelles elles sont assises. Les impôts et taxes affectés réagissent plus brusquement encore, avec un recul de 1,2 %. Cette évolution est contraire à la tendance de long terme : depuis la mise en place de la CSG en 1991, la part des impôts et taxes affectés dans le financement de la protection sociale s'est accrue (21,9 % en 2009 contre 3,5 % en 1990) au détriment de la part des cotisations sociales effectives (56,7 % en 2009 contre 70,9 % en 1990). Les contributions publiques restent sur un rythme de croissance proche de 2008 en raison de l'inertie des dépenses qu'elles recouvrent. Leur part dans le total des ressources est donc exceptionnellement en hausse car elles croissent relativement plus vite que les autres ressources. ■

Définitions

Protection sociale : ensemble des mécanismes institutionnels de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques : maladie, handicap, vieillesse, perte d'emploi, charges de famille, pauvreté, etc. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle Emploi, État, etc.) ou privés (mutuelles et institution de prévoyance notamment).

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la protection sociale en 2009 », *Études et résultats*, Drees, 2010, à paraître.

1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

	en milliards d'euros courants				
	2000	2005	2007	2008	2009
Santé	136,0	180,0	194,2	200,5	208,9
<i>Maladie</i>	109,8	146,2	156,8	162,3	169,3
<i>Invalidité et accidents du travail</i>	26,2	33,7	37,4	38,2	39,6
Vieillesse - survie	177,0	222,8	248,9	261,7	272,2
Maternité - famille	38,6	45,9	49,6	51,5	53,6
Emploi - chômage	28,9	37,3	33,8	32,8	36,4
Logement	12,6	13,8	14,5	15,6	16,0
Pauvreté - exclusion sociale	6,0	8,0	8,5	8,6	10,5
Total des prestations	399,1	507,8	549,5	570,6	597,6
Autres dépenses ¹	20,4	25,7	27,6	28,6	26,9
Total des dépenses	419,6	533,5	577,1	599,2	624,5

1. Frais de gestion, frais financiers et dépenses diverses.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

2. Nombre de bénéficiaires des principales prestations sociales @

	effectifs au 31 décembre, en milliers						
	1990	1995	2000	2006	2007	2008	2009
Retraités de droit direct ¹	9 544	10 715	11 838	14 050	14 500	14 970	n.d.
Personnes bénéficiaires du minimum vieillesse	1 213	989	766	599	586	575	583
Familles bénéficiaires des prestations familiales	6 057	6 154	6 404	6 663	6 663	6 706	6 741
Personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ²	510	946	1 097	1 279	1 172	1 142	140
Personnes bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	539	614	713	804	813	849	883
Personnes bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) ²	156	164	170	217	205	200	30
Nombre d'allocataires du RSA (foyers)	0	0	0	0	0	0	1 730

1. La série présente une rupture en 2003, en raison notamment d'une meilleure prise en compte des retraités nés à l'étranger dans le calcul du nombre de pensions.

2. Prestations remplacées par le RSA au 01/06/2009 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Champ : France.

Sources : Drees ; Cnaf.

3. Ressources hors transferts du compte de la protection sociale

	en milliards d'euros courants				
	2000	2005	2007	2008	2009
Cotisations totales	284,9	349,0	377,8	389,1	392,0
Cotisations effectives	246,6	305,0	333,2	342,5	344,2
<i>Cotisations des employeurs</i>	160,5	193,9	210,8	217,2	216,9
<i>Cotisations des salariés</i>	70,1	89,2	98,4	99,8	101,0
<i>Cotisations des travailleurs indépendants</i>	14,8	19,3	21,2	23,2	23,7
<i>Autres cotisations effectives</i>	1,2	2,6	2,9	2,3	2,5
Cotisations imputées ¹	38,4	44,0	44,5	46,6	47,8
Impôts et taxes affectés	82,8	91,7	124,9	134,4	132,8
Contributions publiques²	48,4	70,8	56,9	58,7	60,8
Produits financiers	2,2	2,2	3,7	3,6	2,9
Autres recettes	9,0	10,8	15,8	16,9	18,2
Total des ressources	427,3	524,6	579,1	602,8	606,7

1. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme par exemple les retraites des fonctionnaires de l'État).

2. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; les contributions publiques sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

4.6 Consommation et épargne des ménages

En 2009, durant la récession, la dépense de **consommation des ménages** résiste : elle augmente de 0,6 % en volume après + 0,5 % en 2008 (figure 1). Elle contribue pour + 0,4 point à la croissance du PIB, alors que celui-ci baisse de 2,6 %. De son côté, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut accélère (+ 1,6 % après + 0,4 % en 2008) sous l'effet d'un recul du prix de la dépense de consommation (- 0,6 % après + 2,9 %). Le **taux d'épargne** des ménages remonte donc de 15,4 % en 2008 à 16,2 % en 2009 (figure 2) : les ménages ont vraisemblablement adopté un comportement prudent face notamment à la dégradation du marché du travail. La hausse du **taux d'épargne financière** est encore plus marquée (6,8 % après 4,8 % en 2008).

La part des **dépenses « pré-engagées »** dans le revenu disponible brut diminue pour la première fois depuis 2002 : elle perd 0,4 point à 28,2 % (figure 3). En effet, les marges engrangées par les banques sur les dépôts de leurs clients, considérées comme des dépenses de consommation « pré-engagées » en services financiers, ont diminué sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt.

Contrairement à l'année précédente, les achats d'automobiles soutiennent la consommation en volume en 2009. Ceux-ci progressent de 8,3 % : le marché des voitures neuves est soutenu par la mise en place de la prime à la casse fin 2008, qui peut de plus se cumuler au bonus écologique en cas d'achat de petits modèles. Ainsi, la part des modèles les moins onéreux progresse encore fortement, ce qui bénéficie aux marques françaises. Le rebond de la consommation en assurance-vie, qui correspond aux frais prélevés sur ces contrats d'épargne, contribue également à la hausse de la consommation.

En revanche, pour un certain nombre de biens et services traditionnellement dynamiques, la consommation des ménages se replie en 2009 : l'équipement du logement, les services de transport et de télécommunications, les services sportifs et de loisirs. Elle diminue également pour les restaurants et cafés mais de façon moins importante qu'en 2008 (- 1,8 % après - 4,3 % en 2008), pour partie en raison de la baisse de la TVA intervenue au 1^{er} juillet 2009. ■

Définitions

Consommation des ménages : dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » (ou « dépense de consommation des ménages ») qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense.

- la « consommation effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Taux d'épargne des ménages : le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne. Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de l'épargne pour accroître leur patrimoine.

Taux d'épargne financière : l'épargne des ménages peut être utilisée soit pour l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisitions de logements, soit pour des placements financiers. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement ainsi que de quelques autres opérations en capital pour de faibles montants. Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

Dépenses « pré-engagées » : elles correspondent à celles qui sont supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la Commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008), ces dépenses comprennent : les dépenses liées au logement, y compris les loyers dits « fictifs » (montants que les propriétaires de leur logement verseraient s'ils devaient louer leur logement) et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de cantines ; les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie) ; les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Pour en savoir plus

- « La consommation des ménages en 2009 », *Insee Première* n°1301, juin 2010.
- « Les comptes de la Nation en 2009 », *Insee Première* n° 1294, mai 2010.
- Voir aussi : fiche 4.3.

Consommation et épargne des ménages 4.6

1. Évolution de la consommation des ménages par fonction @

en %

	Variations en volume au prix de l'année précédente				Coefficients budgétaires ¹
	2006	2007	2008	2009	2009
Alimentation et boissons non alcoolisées	0,6	1,6	0,2	0,5	13,6
<i>dont produits alimentaires</i>	0,5	1,5	0,2	0,4	12,5
Boissons alcoolisées et tabac	1,0	-0,4	-2,4	-0,3	2,9
Articles d'habillement et chaussures	1,6	2,4	-1,6	-3,1	4,4
Logement ² , chauffage, éclairage	1,8	1,2	1,9	1,0	25,7
Équipement du logement	3,0	4,6	0,1	-2,4	5,9
Santé (dépenses à la charge des ménages)	7,2	4,9	5,8	4,4	3,8
Transports	0,2	2,5	-2,3	-0,3	14,3
Communications	8,8	6,3	3,2	-0,4	2,7
Loisirs et culture	6,2	6,6	2,5	2,9	9,1
<i>dont appareils électroniques et informatiques</i>	17,9	19,5	8,7	13,3	1,9
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	5,7	1,9	0,9	2,2	0,9
Hôtels, cafés et restaurants	2,5	2,1	-2,2	-2,6	6,1
Autres biens et services	3,3	1,9	-0,4	2,0	11,3
Dépenses de consommation des ménages	2,4	2,5	0,5	0,6	100,0
Dépenses de consommation des ISBLSM³	2,9	4,6	0,9	0,0	
Dépenses de consommation des APU³	1,4	1,6	2,1	2,0	
<i>dont : santé</i>	2,3	2,6	2,0	3,2	
<i>éducation</i>	-0,7	-0,5	-0,3	-0,4	
Consommation effective des ménages	2,2	2,4	0,9	0,9	

1. Le coefficient budgétaire représente la part de la dépense en valeur consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services) dans la dépense de consommation des ménages.

2. Y compris les loyers dits « fictifs » (montants que les propriétaires de leur logement verseraient s'ils devaient louer leur logement).

3. Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs, etc.) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes de la Nation, base 2000.

2. Taux d'épargne des ménages

en %

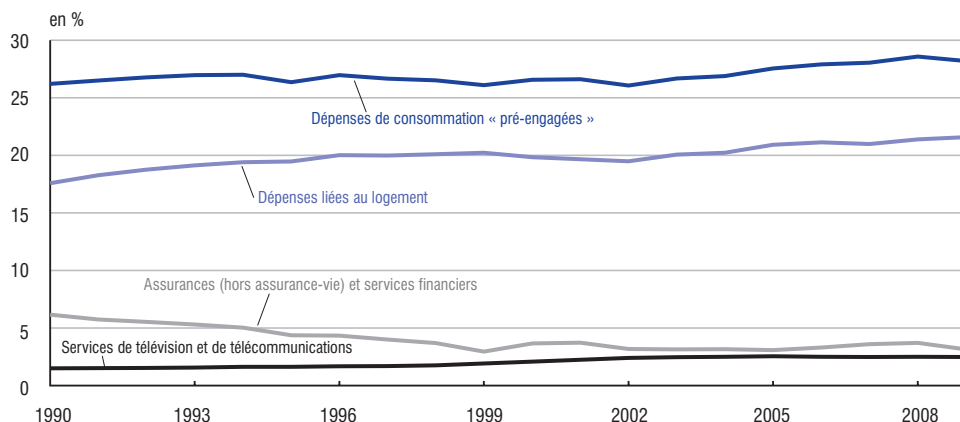
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'épargne ¹	15,1	15,8	16,9	15,8	15,8	14,9	15,1	15,5	15,4	16,2
Taux d'épargne financière ¹	6,7	6,9	8,0	6,6	6,2	5,0	4,7	4,8	4,8	6,8

1. Voir définitions.

Champ : France.

Source : Insee, comptes de la Nation, base 2000.

3. Part des dépenses de consommation « pré-engagées » dans le revenu disponible brut



Champ : France.

Source : Insee, comptes de la Nation, base 2000.